

L'ANGLETERRE
Maîtresse des
Destinées Françaises

par

E. MORAND

1939

Nouvelle édition

Editions Saint-Remi

– 2012 –

Sur le même sujet aux éditions Saint-Remi :

UN ASPECT DE LA POLITIQUE ANGLAISE (1066-1941)

par Jean de Saintoyant

261 p., 20 €

"Le présent Essai s'efforce de mettre en synthèse une suite suffisamment démonstrative des agissements de l'Angleterre depuis que la conquête normande l'a introduite dans la vie des puissances continentales. Il retrace les principes intangibles, les procédés inlassablement répétés à travers les siècles, qui marquèrent les relations de l'Angleterre avec les autres nations d'un caractère si définitif et impérieux que les conducteurs de leurs politiques étrangères ne pouvaient l'ignorer ou le négliger sans être certains d'aller au-devant de surprises fâcheuses et de déconvenues... La Maçonnerie n'est qu'un instrument forgé par l'Angleterre pour l'asservissement de notre malheureux pays. Ce fut elle qui injecta, dans le corps français, le venin qui le fit tomber en langueur, qui le frappa d'ataxie avant de surexciter les spasmes définitivement destructeurs de son armature. L'histoire de la Maçonnerie et celle de la Grande-Bretagne sont inséparables."

Éditions Saint-Remi
BP 80 – 33410 CADILLAC
05 56 76 73 38
www.saint-remi.fr

AVANT-PROPOS

Un grand fait dont la constatation angoissée ne peut échapper en rien à tous ceux qui savent et connaissent le fond des choses, régit en ce moment et conditionne à l'heure actuelle toute l'histoire présente et récente de notre pays. La France qui jadis dominait en Europe et faisait la loi au monde, est dominée maintenant à son tour par de puissantes forces extérieures auxquelles il lui est impossible de se soustraire sans risquer d'être brisée. La France, de nation dirigeante qu'elle était jadis, est devenue maintenant une nation dirigée. Et la direction à peine voilée de ses propres affaires a passé, en vertu d'une loi inéluctable de l'histoire et de par le cours inévitable des choses, à ceux-là mêmes qui, depuis des temps déjà fort anciens, étaient et demeureraient ses grands et implacables rivaux. L'Angleterre, par le jeu subtil d'une infinité de ressorts cachés, fait en ce moment la loi chez nous. Telle est la dure vérité qui, pour si étonnante qu'elle puisse paraître au plus grand nombre, ne s'en impose pas moins, avec la plus cruelle évidence, à tous ceux, en trop petit nombre hélas ! qui connaissent un peu l'histoire des cinquante et surtout des trente dernières années.

Mais comment un tel fait a-t-il pu se produire, comment et par quelle succession d'événements, la politique sans scrupules mais souverainement habile du gouvernement de Londres est-elle parvenue enfin à mettre définitivement la main sur notre pays ? C'est ce que nous avons essayé d'étudier et de montrer ici, au cours des modestes pages de cette trop brève et très imparfaite étude. On y verra se dérouler, en effet, dans une continuité remarquable, la suite ininterrompue des efforts et des manœuvres que les hommes d'État d'OUTRE-MANCHE ont su tenter et employer tour à tour, avec une duplicité et une perfidie sans égales, afin d'en arriver à leurs fins.

La connaissance du passé serait cependant de peu de chose si elle ne devait servir à l'enseignement du présent et à la préparation de l'avenir. Et c'est ici qu'apparaît alors le but véritable et la

portée pratique des pages qui vont suivre, toute l'économie, en un mot, de ce modeste volume. Un jour viendra, sans nul doute, qui n'est peut-être pas très éloigné, où les hommes de gouvernement placés à la tête de ce pays auront, en un instant suprême, les moyens et le pouvoir de le rendre à lui-même en le rendant à la liberté. Le tribut magnifique de la reconnaissance française leur est acquis, d'ores et déjà, dans la plus éclatante et la plus prestigieuse des histoires, si, après avoir eu, alors, la bonne fortune de connaître et la sagesse de comprendre, ils ont enfin, ce jour-là, la volonté de vouloir et le courage d'oser.

E. M.

CHAPITRE PREMIER

L'APOGÉE DE LA FRANCE AU TRAITÉ DE NIMÈGUE ET LA FIN MALHEUREUSE DU RÈGNE DE LOUIS XIV

Il est, dans l'histoire glorieuse du règne de LOUIS XIV, une période de courte mais inoubliable grandeur, où le rêve séculaire de la vieille monarchie qui avait fait la France parut enfin réalisé. Ce fut au lendemain de la guerre victorieuse de Hollande, dans les temps qui suivirent la paix conclue à Nimègue, entre le Roi de France, les Provinces Unies, l'Espagne et l'Empereur. Aucune puissance n'apparaît plus alors en Europe, capable de s'opposer par la diplomatie ou par les armes à l'autorité souveraine du grand Roi.

De cette époque datent les annexions fameuses, si souvent, hélas, reprochées depuis à LOUIS XIV, annexions toutes pacifiques, à vrai dire, dont celle de Strasbourg est demeurée la plus célèbre et par où s'achevait, du côté de l'Est, avec la fortune territoriale de la France, la fermeture de frontières encore si imparfaitement closes de ce côté-là. De cette époque date aussi l'humiliation suprême des ennemis de la France. La *Ligue* nouée à La Haye, en 1681, par les soins de GUILLAUME D'ORANGE, cet adversaire implacable de LOUIS XIV, disparaissait avant même d'avoir vécu. L'Espagne qui, seule, avait osé s'attaquer au grand Roi, est contrainte sans retard à reconnaître son impuissance et à demander la paix. Une trêve signée à Ratisbonne, en 1683, la lui accorde pour vingt ans, à des conditions onéreuses. LOUIS XIV apparaît désormais à l'Europe entière comme l'arbitre tout puissant de ses destinées. Il semble maintenant que l'hégémonie de la France soit enfin assurée pour toujours.

Or quelques années à peine s'étaient écoulées depuis la trêve victorieuse de Ratisbonne, qu'un événement survenait en Europe qui allait porter une atteinte fatale à cette grandeur française et interrompre pour toujours le cours de ses glorieuses destinées. Le trône d'Angleterre, occupé alors par un monarque de la dynastie

des STUART, ami de la France, passait, en 1688, aux mains de GUILLAUME D'ORANGE, l'ennemi le plus acharné de LOUIS XIV et de notre pays. Le fait était gros d'incalculables conséquences, car il devait marquer un tournant dans la vie du monde et à ce titre il vaut assurément d'être situé de la façon la plus exacte dans l'histoire naissante de l'impérialisme anglais.

Le long règne de la REINE ELISABETH avait été marqué en Angleterre par une éclatante prospérité matérielle qui avait ouvert à la bourgeoisie anglaise des voies d'enrichissement jusqu'à lors inconnues. Une domination nouvelle apparaît dès lors, de l'autre côté de la Manche, celle des financiers et des marchands, qui en viendra bientôt à diriger en secret la politique et les destinées du pays. Puissance singulière assurément, et à plus d'un titre, mais dont le monde avait connu déjà plus d'un exemple, et dont l'histoire de Venise et de son éclatante prospérité marchande avait offert, au cours du moyen âge, l'un des types les plus achevés. La longue suite des dissensions et des guerres civiles qui devaient affliger alors l'Angleterre, pendant plus d'un siècle, avait permis à cette nouvelle et puissante aristocratie d'affaires de s'y affermir et de s'y développer.

Et à tel point que, lorsque la Révolution fameuse de 1688 viendra brusquement interrompre et renverser la situation de l'autre côté de la Manche, c'est à cette puissance nouvelle que passeront maintenant, en secret et dans la réalité des choses, avec la direction du pays et la gestion de ses affaires, les attributs véritables de l'autorité suprême, échappés désormais et pour toujours des mains débiles et inertes de la Royauté. Un pouvoir nouveau, — la coalition redoutable des forces conjuguées de l'argent et du négoce, une secrète oligarchie souveraine de financiers et de marchands, — étend désormais son emprise, sur la nation anglaise pour la conduire vers de nouvelles et grandioses destinées. Et aussi bien la face des choses va-t-elle changer maintenant en Europe et de par le monde. La France allait en faire bientôt la triste expérience à ses dépens.

GUILLAUME D'ORANGE, dont l'activité redoutable était demeurée sans cesse en éveil, depuis la trêve de Ratisbonne, avait réussi, dès 1686, à susciter contre LOUIS XIV une troisième coalition européenne, celle de la Ligue d'Augsbourg. Une guerre en était sortie l'année suivante entre le Roi de France et l'Empereur, qui risquait fort, tout comme la précédente, de se terminer, à bref délai, par un succès des armes françaises¹. L'avènement imprévu de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre allait donner à la lutte une tournure que l'on n'avait pas encore soupçonnée. Les forces coalisées de l'Europe tout entière entreprennent maintenant une attaque générale contre la France, sous la direction en personne de Guillaume d'Orange lui-même. Cette guerre, la plus dure et la plus sanglante que LOUIS XIV ait eu encore à soutenir jusqu'ici, usera pendant huit années les meilleures armées du royaume et se terminera sans aucune victoire décisive en laissant la monarchie complètement épuisée. Le traité de Ryswick qui mit fin à la lutte, en 1697, imposait à la France des conditions équivoques dont l'une d'elles demeurait profondément blessante pour l'amour-propre du grand Roi. La paix nouvelle ne laissait à LOUIS XIV, de toutes ses précédentes conquêtes, que la seule ville de Strasbourg et elle l'obligeait en outre à se voir alors soudainement menacée. Les hostilités, après un début heureux, en arrivèrent bientôt à la série des grands désastres qui, de 1704 à 1710, vont se précipiter et fondre les uns après les autres sur les armées malheureuses de LOUIS XIV. C'est tour à tour Hochstaedt, Blenheim, Ramillies et Turin, qui entraînent la perte des Pays-Bas et du Milanais. Puis c'est la France, qui est enfin envahie à son tour en Provence, dans les Flandres et jusqu'en Artois. La détresse du pays est alors à son comble. Le terrible hiver de 1709 vint ajouter par surcroît à la misère générale. La famine fit bientôt son apparition de toutes parts et l'émeute gronda dans les faubourgs de la capitale tandis que les revers se succédaient encore aux armées. Le grand Roi, qui jadis avait commandé à l'Europe entière, en était réduit maintenant, sous les coups incessants des mauvaises

¹ H. VAST, LOUIS XIV, *La diplomatie et les guerres*, dans E. LAVISSE et A. RAMIAUD, *Histoire générale*, t. VI, p. 126-129.

nouvelles, à tressaillir au moindre bruit du galop d'un cheval dans la cour du château de Versailles. Mais jamais LOUIS XIV ne fut plus grand, peut-être, qu'en ces années tragiques, où la fortune semblait l'avoir abandonné pour toujours. L'âme même de la patrie s'incarnait en sa personne, lorsqu'en confiant au maréchal DE VILLARS la dernière armée de la France, il lui avait dit les paroles à jamais fameuses : « Si un malheur vous arrive, écrivez-moi. Je ramasserai dans Paris ce que je pourrai trouver d'hommes et j'irai à Péronne ou à Saint-Quentin pour périr avec vous ou sauver tout l'État. » Un retour subit de la fortune s'était alors produit par l'un de ces merveilleux redressements dont le génie de notre peuple eut toujours le secret aux heures menaçantes des grands périls de son histoire. Et l'armée de VILLARS avait sauvé la France à Denain¹.

LOUIS XIV avait conquis le droit à une paix honorable et il put la signer enfin à Utrecht, le 11 avril 1713, avec l'Angleterre, les Provinces Unies, le Brandebourg et la Savoie, puis à Rastadt, le 7 mars 1714, avec l'Empereur. Le Roi de France gardait intactes les frontières de son royaume et maintenait en possession du trône d'Espagne reconnaître Guillaume d'Orange comme Roi légitime d'Angleterre².

Mais une paix semblable qui sauvegardait, somme toute, l'intégrité de la France, ne pouvait satisfaire les plans et les désirs de l'ennemi né de toute grandeur française. Elle ne devait être pour lui qu'un court répit dans cette lutte sans merci qu'il poursuivait contre LOUIS XIV avec un acharnement farouche. Et il ne l'avait évidemment signée qu'avec l'arrière-pensée de la violer bientôt car il savait que l'heure était proche de la *Succession d'Espagne* dont il entendait bien, à coup sûr, faire sortir une nouvelle guerre en Europe. L'événement attendu par lui avec impatience survint trois années après la paix de Ryswick, le 1er novembre 1700. LOUIS XIV, conscient du danger qui menaçait à nouveau sa puissance, essaya, mais en vain, de négocier pendant plus d'un an avec

¹ L. PINGAUD, *op. cit.*, p. 736-767.

² H. VAST, *op. cit.*, p. 130-139.

ses ennemis¹. Les secrets desseins, et aussi bien la ruse et la déloyauté du Roi d'Angleterre, rendaient inutiles, par avance toutes les tentatives de conciliation du grand Roi. GUILLAUME, usant encore une fois de son habileté manœuvrière, avait réussi, dès avant la fin de l'année 1701, à reconstituer une nouvelle alliance européenne contre la France. La Chambre anglaise des Communes se fit alors soudainement belliqueuse et vota des subsides pour une action immédiate². Celui qui jusqu'à présent avait conduit toute l'intrigue n'en vit pas les ultimes conséquences. GUILLAUME D'ORANGE, notre ennemi infatigable, disparaissait le 19 mars 1702, à la veille même de la déclaration de guerre. Mais son implacable génie lui devait survivre, sans aucun doute, pour conduire jusqu'au bout la lutte qui allait mettre la monarchie française à deux doigts de sa perte.

Il fallait remonter, en effet, dans un passé déjà fort lointain, aux temps des guerres anglaises du moyen âge, pour retrouver un égal de son petit-fils le DUC D'ANJOU. Mais la paix d'Utrecht n'en marquait pas moins un premier et déjà sensible recul de la puissance française en Europe. Elle préludait aussi, d'une façon singulièrement inquiétante, à la grandeur prochaine de l'Angleterre et de son immense empire colonial³. Deux royautés nouvelles apparaissent en Europe, toutes deux encore bien modestes, celles de L'ÉLECTEUR DE BRANDEBOURG et du DUC DE SAVOIE, d'où sortiront un jour deux grandes puissances, la Prusse et l'Italie, qui seront au XIX^e siècle, contre la France, les deux pivots de la politique anglaise sur le continent. L'Angleterre obtenait enfin les plus précieux avantages. La France lui abandonnait en toute propriété de vastes territoires dans l'Amérique du Nord ; et l'Espagne livrait à son trafic ses immenses possessions de l'Amérique du Sud. Les bases étaient ainsi jetées d'une prépondérance maritime et commerciale jusqu'alors sans précédent. Et par là s'annonçait aussi le

¹ L. PINGAUD, *La guerre de Succession d'Espagne* ; dans E. LAVISSE et A. RAMBAUD, *Histoire générale*, t. VI, p. 724-733.

² L. PINGAUD, *op. cit.*, p. 733-734.

³ L. PINGAUD, *op. cit.*, p. 767-770.

règne prochain dans le monde, d'une redoutable puissance nouvelle, celle-là même à laquelle l'avènement au trône d'Angleterre de GUILLAUME D'ORANGE avait enfin frayé les voies.

Mais la guerre qui venait de se terminer ainsi ne fut pas la suprême épreuve des dernières années d'un grand règne. Une douleur, la plus cruelle de toutes, était encore réservée au cœur du vieux Roi. La mort enlevait à LOUIS XIV, en moins de deux années, de 1711 à 1712, trois générations de sa race, trois héritiers directs de sa couronne. Le GRAND DAUPHIN, fils unique du Roi, disparaissait d'abord à cinquante ans, le 14 avril 1711. Le DUC DE BOURGOGNE, fils aîné du GRAND DAUPHIN, suivait son père dix mois après dans la tombe, le 18 février 1712. Le DUC DE BRETAGNE, fils aîné du DUC DE BOURGOGNE, mourait enfin lui aussi cette même année 1712. Un autre prince, héritier du Roi, le DUC DE BERRY, troisième fils du GRAND DAUPHIN, disparaîtra encore moins de deux ans après, en 1714¹. Ces morts qui détruisaient ou peu s'en faut, toute la postérité directe de LOUIS XIV, n'avaient pas laissé de paraître singulièrement suspectes et inquiétantes, celle surtout du DUC DE BOURGOGNE, ce PRINCE qui donnait au royaume les plus belles espérances et qui disparaissait en pleine jeunesse, à la fleur de l'âge, à trente ans à peine, emporté par un mal dont, bien qu'on en ait pu dire, on ne sut jamais au juste le secret. Le grand Roi mourut peu de temps après à Versailles, le 1er septembre 1715. Il ne lui restait plus alors pour unique héritier de sa couronne qu'un arrière petit-fils, un enfant de cinq ans, le nouveau DUC D'ANJOU, auquel les circonstances imposaient pour régent un prince méprisable entre tous, déjà vendu, corps et âme, aux influences secrètes de l'étranger.

¹ L. PINGAUD, *op. cit.*, p. 759.

CHAPITRE II

LA MAINMISE OCCULTE DE L'ANGLETERRE SUR LA MONARCHIE FRANÇAISE ET LES DÉSASTRES DU RÈGNE DE LOUIS XV

« Que les ministres de sa majesté n'oublent jamais ce grand principe, le principe directeur de toute notre politique : la seule chose que l'Angleterre ait à craindre ici-bas, c'est de voir la France devenir une puissance maritime, commerciale et coloniale. »

(Lord Chatham, 1762).

Le grand Roi, anxieux à juste titre de la situation périlleuse qui serait celle du royaume au lendemain de sa mort, avait réglé par un acte de dernière volonté l'organisation du pouvoir royal pour le temps de la minorité du jeune Roi. Il avait donc établi une *régence* dont l'autorité nominale était confiée au premier prince du sang, le DUC D'ORLÉANS, son neveu, mais dont la direction effective était dévolue en fait à un Conseil de régence et plus particulièrement encore au DUC DU MAINE, son fils légitimé. Or le lendemain même de la mort de Louis XIV, le 2 septembre 1715, le *Parlement de Paris annulait le testament du Roi* et remettait la régence au seul DUC D'ORLÉANS avec les pouvoirs les plus absolus. Cet acte véritablement révolutionnaire ouvrait une période nouvelle dans l'histoire de notre pays.

Le prince entre les mains de qui étaient abandonnées les destinées du royaume arrivait aux affaires chargé déjà d'un lourd passé. Il était le fils de PHILIPPE D'ORLÉANS, l'unique frère de LOUIS XIV, et d'une princesse luthérienne allemande, la célèbre PALATINE. Il avait reçu une éducation fort négligée et avait eu, sur le tard, pour précepteur, un intrigant perdu de mœurs et promis à une carrière d'aventurier de haute classe, l'ABBÉ DUBOIS. Le prince, dont l'intelligence était vive, n'avait pas tardé malheureusement à donner les preuves d'une dépravation extrême. Marié très tôt à Mlle DE BLOIS, une fille de LOUIS XIV et de MME DE

MONTESPAN, il s'était montré bien vite un époux indigne, avant de devenir un père plus indigne encore.

Cet homme, cependant était brave. Il s'était conduit avec courage pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg et celle de Succession d'Espagne. Mais ses mœurs n'en avaient pas moins continué à devenir de plus en plus déplorables. Il se livrait, par ailleurs, depuis longtemps déjà, à la pratique mystérieuse d'une chimie des plus étranges et il s'adonnait, en outre, à l'*occultisme* et à la *magie*. Un scandale avait révélé sur son compte, dès 1696, les choses les plus compromettantes. On apprit ainsi, non sans stupeur, que le prince, dans le but d'attenter à la vie même du Roi, avait eu commerce avec les débris de *la tourbe infâme des empoisonneurs* dont les sinistres exploits avaient terrifié naguère les années glorieuses du grand règne. LOUIS XIV, généreux outre mesure, avait pardonné à son criminel neveu. L'ingratitude et la haine du prince avaient été dès lors la récompense de son pardon¹.

Mais le DUC D'ORLÉANS n'était pas seulement un homme perdu de vices, il était aussi un traître qui, en prenant la *Régence*, s'apprêtait à livrer le royaume à la domination occulte de l'étranger. Le traité d'Utrecht avait, on le sait, rétabli deux années auparavant la paix générale en Europe. L'Angleterre l'avait consenti d'autant plus volontiers que, dès 1711, elle s'était déjà retirée de la lutte en signant avec la France un armistice particulier. Il semble qu'elle ait eu alors un singulier pressentiment des deuils qui, dès l'année suivante, allaient ouvrir en France des perspectives toutes nouvelles au sujet de la succession royale. Or elle avait partie liée, depuis longtemps déjà, avec l'homme que ces événements dramatiques plaçaient maintenant au premier rang dans le royaume². Elle avait entretenu avec lui de secrètes intelligences pendant la guerre de Succession d'Espagne où elle lui avait laissé entrevoir un instant la possibilité de remplacer sur le trône le Roi PHILIPPE V, son cou-

¹ Louis WIESENER, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, d'après les sources britanniques, 3 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1891-1893, t. I, p. 52, p. 243-247.

² L. WIESENER, op. cit., t. I. p. 2.

sin¹. Mais elle le tenait en réserve pour une besogne infiniment plus redoutable encore. Elle attendait de lui qu'il lui livrât bientôt et sans, coup férir le royaume du grand Roi. Les événements devaient, hélas, justifier sans retard toutes ses espérances.

Le Roi d'Angleterre avait, au début de l'année 1715, accredité pour ambassadeur à la cour de Versailles, un homme de confiance, LORD STAIR, qui, dans l'espérance de la fin prochaine du Roi, avait reçu pour mission secrète d'entretenir les relations les plus étroites avec le DUC D'ORLÉANS². Le noble lord ne faillit pas à la mission qui lui avait été confiée. Il eut tôt fait, en plein accord avec le duc, de nouer de multiples intrigues dans le royaume en vue des grands événements qui se préparaient. Lorsque le Roi, vers la mi-août de cette année 1715, tomba subitement malade, LORD STAIR redoubla d'activité, s'enquérant sans cesse des progrès du mal, multipliant ses visites au DUC D'ORLÉANS et se tenant constamment à l'affût de tous les bruits de la cour de Versailles³. La mort du Roi, survenue enfin le 1er septembre au matin, le remplit d'une joie non dissimulée. Le lendemain, le Parlement de Paris *annulait le testament royal* et remettait la régence au DUC D'ORLÉANS avec tous les pouvoirs de l'État. La France était désormais aux mains des Anglais.

Le royaume va connaître maintenant, pendant quelques années, l'une des périodes les plus critiques de son histoire. Il apparaît alors dans une situation toute semblable à celle où l'avait conduit jadis, aux heures les plus sombres de la guerre de Cent Ans, le honteux *Traité de Troyes*. Mais alors l'action imprévue de JEANNE D'ARC l'avait aussitôt délivré du joug odieux de l'Étranger, tandis qu'il subissait à présent une étreinte implacable à laquelle il ne pouvait plus échapper.

Le premier soin du Régent, dès son installation au pouvoir, fut de livrer au plus tôt la conduite des affaires extérieures de la

¹ WIESENER, *op. cit.*, t. I, p. 14.

² WIESENER, *op. cit.*, t. I, p. 10.

³ WIESENER, *op. cit.*, t. I, p. 38-49.

France à la direction occulte du gouvernement anglais. Les négociations engagées par lui à cet effet durèrent plus d'un an. Le résultat, certes, n'en pouvait être douteux. Mais il importait de ménager en France l'opinion publique qui, dans son ensemble, demeurerait ouvertement hostile aux Anglais. Des alternatives de bouderies et d'amabilités réciproques laissèrent à croire, fort à propos, que les choses n'allaient pas sans difficulté. Pendant ce temps, l'ancien précepteur du Régent, qui était devenu son homme de confiance, l'ABBÉ DUBOIS, s'employait avec une habileté suprême à conduire les pourparlers¹. Il y réussit au delà de toutes espérances. Un premier accord était signé le 28 novembre 1716 entre la France et l'Angleterre². Un nouveau Traité, conclu peu après à La Haye, le 4 janvier 1717, transformait bientôt le premier pacte en une triple alliance avec la Hollande. L'article fondamental de la *Nouvelle Entente* stipulait entre les trois pays l'union la plus étroite, avec la promesse formelle de se procurer fidèlement tous avantages réciproques³. L'adhésion de l'Empereur transformait enfin ce second pacte en une *Quadruple alliance* par un dernier Traité qui fut signé à Londres le 2 août 1718⁴. Les instruments diplomatiques étaient, cette fois, entièrement forgés, qui liaient désormais la politique étrangère de la France aux *intérêts anglais*. La monarchie glorieuse des Traités de Westphalie, la France de Nimègue et de Ratisbonne, en était réduite maintenant à jouer au profit de la politique anglaise le rôle de *pion sur l'échiquier européen*.

Mais notre pays devait connaître sans tarder un dommage d'une autre nature, infiniment plus dangereux encore. L'Angleterre, après avoir lié la France dans la conduite de ses affaires extérieures, s'apprêtait aussi à l'atteindre dans les ressorts intimes de sa vie intérieure par les procédés les plus perfides de désagrégation sociale. La Régence fut bientôt marquée dans le royaume

¹ L. WIESENER, *op. cit.*, t. I, p. 272-381.

² L. WIESENER, *op. cit.*, t. I, p. 402.

³ L. WIESENER, *op. cit.*, t. I, p. 440-458.

⁴ L. WIESENER, *op. cit.*, t. II, p. 205-214.

par un véritable déchaînement de la dépravation la plus éhontée. Or, tous les éléments de ce monstrueux dévergondage nous venaient en droite ligne d'Angleterre. On vit alors apparaître chez nous une *Secte* infâme, véritable foyer de l'impudicité la plus redoutable, dont les origines anglaises ne sauraient être aucunement contestées. « Il s'est fait, écrivait à cet époque le chroniqueur MATTHIEU MARAIS, il s'est fait en Angleterre, qui est un maudit pays, une assemblée qu'ils appellent la *Société du Feu d'Enfer*, où certains hommes abjurent toute religion, professent l'athéisme et prononcent toutes sortes de blasphèmes... Ils y ont attiré des femmes et des filles de condition... On éteint les lumières à la fin de leurs assemblées, et ils se mettent tous ensemble à la manière des anciens gnostiques et des anabaptistes modernes. Il n'y a rien d'abominable qui ne passe par la tête de ces Anglais¹. »

La *Secte du Feu d'Enfer* ne tardait pas à essaimer en France, dès les premiers temps de la Régence. Elle fut, en 1723, l'occasion d'un scandale retentissant à Montpellier où elle portait le nom de *Société des Condormants* ou des *Multipliantes*. Les abominations auxquelles se livraient en cette ville les membres de la *Secte* avaient fini par lasser la secrète bienveillance des autorités. L'intendant de la province fit cerner un jour, pendant qu'on y célébrait les mystères, le lieu de réunion de la société. La police trouva un local disposé de la façon la plus étrange sur la porte duquel on lisait : « *Hôtel de la Fille de Sion* ». Elle procéda sur-le-champ à l'arrestation d'un certain nombre de coupables parmi lesquels quatre personnages vêtus à la manière des lévites de *'Ancien Testament* dont on ne put savoir au juste ni qui ils étaient, ni d'où ils venaient. Plus de quatre cents personnes furent impliquées dans cette affaire dont une centaine se hâta de prendre la fuite².

Ces sociétés de perversion morale, si dangereuses fussent-elles, ne l'étaient cependant que bien peu auprès d'une société d'un autre genre dont l'Angleterre allait aussi nous gratifier sans tarder.

¹ Dom H. LECLERCQ, *Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV*, 3 vol. in-8°, Paris, Champion, 1921, t. III, p. 364.

² D. H. LECLERCQ, *op. cit.*, p. 365.

Le jeu secret des dirigeants de Londres s'apprêtait à introduire en France la plus redoutable des sociétés occultes, la Franc-Maçonnerie moderne.

Les origines de la secte qui allait faire son apparition dans notre pays, semblent tout d'abord obscures. Il existait jadis, dans le royaume britannique, comme dans la plupart des pays germaniques du nord de l'Europe, des associations professionnelles qui réunissaient par un lien de fraternité particulière les hommes adonnés à l'art de bâtir. Ces gens, détenteurs des secrets de leur art, avaient éprouvé le besoin, depuis un temps déjà lointain, de se réunir en sociétés particulières afin de veiller à la conservation de leurs secrets. Ils jouissaient, par ailleurs, de franchises corporatives qui leur avaient fait donner le nom de Francs-Maçons sous lequel ils étaient désormais connus¹. Les associations secrètes, que formaient ainsi ces maçons au sens véritable du mot, offrirent sans doute en Angleterre, au cours des dissensions et des guerres civiles du XVIII^e siècle, un asile de choix à certains hommes épris de nouvelles idées politiques ou religieuses en opposition plus ou moins violente avec celles de la Royauté. Quelques-unes de ces, sociétés corporatives s'ouvrirent alors, sous forme d'affiliation honoraire, aux adeptes de ces croyances et de ces nouveautés. Puis un jour vint où, dans quelques-unes d'entre elles, l'élément « opératif » ou professionnel dût céder le pas à l'élément « spéculatif » ou « ritualisé ». La formule était enfin trouvée d'une *franc-maçonnerie nouvelle* destinée à remplacer les anciennes corporations maçonniques dont elle ne devait plus garder que les apparences périmées. Cette transformation aurait été accomplie déjà, du moins pour certaines loges, dès la première moitié du XVIII^e siècle. Mais cette *Franc-maçonnerie* à la nouvelle mode devait rester un certain temps encore l'apanage exclusif de son pays d'origine.

Lorsque la trahison du Régent eut livré la France aux Anglais, ceux-ci comprirent bien vite quel merveilleux parti ils pouvaient

¹ ALBERT LANTOINE, *Histoire de la Franc-Maçonnerie Française, La Franc-Maçonnerie chez elle*, in-8°, Paris, Nourry, 1925, p. 6-8.

tirer de la *Maçonnerie nouvelle*¹ pour leur politique à l'étranger. L'idée leur vint alors de s'en servir pour assurer sur le continent, et plus particulièrement en France, une domination encore naissante qui demandait à être consolidée au plus tôt. Mais pour ce faire il était indispensable de procéder à une organisation méthodique de la *Maçonnerie nouvelle* en donnant à l'Institution la forme d'un *Ordre centralisé*. Or, par la plus étrange et la plus troublante des coïncidences, cet événement capital s'accomplit à Londres, en 1717, à la date précise, au moment même, années pour années, où le jeu du gouvernement anglais, par les fameux Traités de 1716, de 1717 et de 1718, réussissait enfin à mettre la main sur notre politique extérieure, et à *nous lier définitivement* à sa direction et à ses intérêts. Quatre loges qui se réunissaient alors en divers cabarets ou tavernes de la capitale anglaise, s'assemblaient en effet et se constituaient en Grande Loge à cette date même de 1717, puis élisaient un Grand Maître². Le fait était gros de conséquences. La *Franc-Maçonnerie* était pourvue désormais d'une autorité suprême dont la direction allait s'imposer à l'Ordre tout entier. Elle formait cette fois un puissant organisme d'action et de propagande. Elle était prête enfin pour la secrète besogne que ses maîtres véritables, les dirigeants politiques de Londres, entendaient bien lui réserver.

Et aussi bien la *Nouvelle Maçonnerie anglaise* ne devait-elle plus tarder maintenant à franchir le Détroit pour essaimer en Europe, et en France plus en particulier. Un récent historien de l'Ordre a prétendu reculer jusqu'en 1732 l'apparition de la première loge

¹ (NDE) : De *rite écossais* composé par le célèbre ANDERSON, qui sera dominé plus tard par les *Illuminés de Bavière* d'ADAM WEISHAUP, lesquels décideront, en 1887, l'assassinat de trois monarques : LOUIS XVI et son épouse MARIE-ANTOINETTE (née DE HABSBURG), GUSTAVE III DE SUÈDE et LÉOPOLD D'AUTRICHE ; ce qui fut exécuté durant la révolution française. Suivirent ensuite, jusqu'en 1917, les meurtres par les JUDÉO-MAÇONS, de cinquante et un monarques catholiques ou orthodoxes, y compris toute la famille du TSAR NICOLAS II à Iekaterinbourg, dans une maison appartenant à un Juif, leur géolier.

² A. LANTOINE, *op. cit.*, p. 13.

maçonnique dans notre pays¹. C'est, en effet, à cette date que la Loge parisienne *Au Louis d'Argent* fut alors régulièrement affiliée. Mais il ne s'ensuit aucunement que cette loge n'ait pas existé en fait depuis quelque temps déjà. Tous les anciens historiens de la Maçonnerie la signalent dès 1725. Une autre loge, celle de Dunquerque, est même signalée dès 1721². Ces dates importent peu d'ailleurs, car c'est seulement un certain nombre d'années plus tard, comme nous aurons occasion de le dire bientôt, que la Franc-Maçonnerie va commencer à intervenir d'une façon effective dans la conduite des affaires politiques du royaume. Un point, — celui-là d'importance capitale, — demeure hors de toute discussion. La *Maçonnerie nouvelle* a été introduite en France par l'Angleterre. La Loge *Au Louis d'Argent*, qui est tenue généralement pour la plus ancienne de Paris, reçut en 1732, sous forme de patentes, sa constitution régulière de la Grande Loge de Londres à laquelle elle fut alors officiellement affiliée³. Les loges maçonniques vont se multiplier maintenant dans notre pays. Un journal anglais signale tour à tour, en 1734 et en 1735, la création de deux loges parisiennes, celles d'Aubigny et de Bussy, dont l'un des membres n'était rien autre que MONTESQUIEU lui-même. Ces deux loges furent installées par les soins d'un très haut personnage anglais, le DUC DE RICHMOND⁴. La première de ces loges fut d'ailleurs affiliée bientôt à la GRANDE LOGE de Londres. Quelques années après, on ne comptait pas moins de 22 loges à Paris même. Et ainsi se poursuivait en France, avec une rapidité surprenante, la propagation de cette *Maçonnerie Nouvelle* qui venait d'être importée d'Angleterre.

La doctrine que professait l'Institution apparaissait au premier abord des plus séduisantes. Il n'y était guère question, en apparence, que d'étroite amitié entre les membres qui se reconnaissaient égaux entre eux et se promettaient une mutuelle entente et

¹ A. LANTOINE, *op. cit.*, p. 55.

² A. LANTOINE, *op. cit.*, p. 56-57.

³ NICOLAS DESCHAMPS ET CLAUDIO JANNET, *Les Sociétés secrètes et la Société*. 4^e édition, 2 volumes in-8°, Paris, Ondin, 1881, p. 3.

⁴ A. LANTOINE, *op. cit.*, p. 55.

une aide réciproque. Mais si l'on allait au fond des choses, on ne tardait pas à se rendre compte du redoutable péril que faisait courir à la société l'*essence même* de la doctrine maçonnique. Elle était basée tout entière, en effet, sur le principe, infiniment dangereux parce que pratiquement irréalisable, de l'égalité absolue entre tous les hommes. La Franc-Maçonnerie travaillait, en se basant sur ce dangereux principe d'égalité parfaite, à l'avènement et au triomphe d'un monde nouveau. C'était là le grand œuvre auquel tendaient en secret les efforts de la *Secte*. Ses membres étaient ainsi des maçons d'un nouveau genre qui poursuivaient, à l'aide d'un plan savamment calculé, la construction d'un nouvel édifice, celui de la société future. Mais, dans la poursuite de leurs plans politiques, les dirigeants de Londres entendaient bien laisser chez eux à l'état de spéculation pure et de théorie inoffensive les principes subversifs de l'Institution nouvelle pour en pousser à fond la nocivité extrême chez leurs voisins du Continent.

L'Ordre maçonnique était voué par ailleurs à la *fidélité la plus rigoureuse* et au *secret le plus absolu*. On faisait prêter à tout nouveau membre de l'Ordre un serment solennel dont les conséquences pouvaient aller jusqu'au risque de mort. La Franc-Maçonnerie formait donc une société qui, par le jeu même du serment imposé à ses membres, était ainsi placée tout entière dans la main toute puissante de ses dirigeants suprêmes. Or ceux-ci n'étaient rien autre que les chefs de la fraction anglaise de l'Ordre à laquelle les Maçonneries du Continent demeuraient étroitement affiliées¹. On comprend aisément alors les conséquences rigoureuses d'une telle organisation secrète. La Franc-Maçonnerie formait désormais, aux mains de la puissance anglaise le plus redoutable instrument de domination occulte qui ait encore jamais existé.

L'Angleterre se préparait d'ailleurs à faire éclore chez nous, aux côtés de l'Institution Maçonnique, un mouvement d'ordre plus général, afin de parachever dans notre pays l'œuvre de désorganisation sociale. La Maçonnerie constituait un corps rigoureusement fermé dont l'action spirituelle ne pouvait s'étendre directe-

¹ N. DESCHAMPS, *op. cit.*, t. II, p. 2-8.

ment à l'universalité des esprits. Un mouvement d'un nouveau genre, celui auquel on devait donner un jour le nom de « *philosophique* », fut chargé, vers le même temps, d'atteindre les sources vives de la pensée française.

Ce mouvement eut d'abord en France, pour principal foyer d'action, le fameux *Club de l'Entresol*, société de théoriciens politiques, fondée en 1724 où l'on dissertait passionnément sur les institutions publiques, où on lisait assidûment aussi les correspondances venues de l'étranger, de l'Angleterre principalement, et où fréquentaient non moins assidûment encore des Anglais de marque, tels que RAMSAY, le disciple et l'ami de FÉNELON, BOLINGBROKE, et l'ambassadeur HORACE WALPOLE. Ce dernier y fit, en 1726, une conférence sur l'intérêt qu'avaient la France et l'Angleterre à garder leur « alliance » récemment conclue. Le cardinal DE FLEURY qui était alors premier ministre de Louis XV s'était montré sympathique aux travaux du club. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir du danger que présentait pour l'ordre public cette parlotte de réformateurs dont l'activité commençait à remuer dangereusement les esprits. « *On se mêle de trop de choses à l'Entresol* », dit-il un jour. Et le club fut enfin fermé¹.

La précaution était vaine car les Anglais venaient de recevoir chez eux, pour les former à une école particulière, deux hommes dont le génie allait conduire bientôt en France à une révolution générale dans le domaine des esprits. VOLTAIRE fit en Angleterre, tout jeune encore, de 1726 à 1729, un long séjour de trois années qui marqua profondément dans sa vie et dans l'orientation de sa pensée. MONTESQUIEU y fit à son tour un séjour de deux ans, de 1729 à 1731, d'où il rapporta, aux termes mêmes de son propre aveu, une vocation très marquée pour les études de philosophie historique. C'est à son retour d'Angleterre qu'il prit le parti d'être, comme il dit lui-même, « un écrivain politique »².

¹ H. CARRÉ, *Le règne de Louis XV*, dans E. LAVISSE, *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, t. VIII, 2, p., p. 169-170.

² H. CARRÉ, *op. cit.*, p. 170-174.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
CHAPITRE PREMIER	
L'APOGÉE DE LA FRANCE AU TRAITÉ DE NIMÈGUE ET LA FIN MALHEUREUSE DU RÈGNE DE LOUIS XIV	5
CHAPITRE II	
LA MAINMISE OCCULTE DE L'ANGLETERRE SUR LA MONARCHIE FRANÇAISE ET LES DÉSASTRÉS DU RÈGNE DE LOUIS XV	11
CHAPITRE III	
LE RÈGNE RÉPARATEUR DE LOUIS XVI ET LA RÉVOLTE VICTORIEUSE DES COLONIES ANGLAISES D'AMÉRIQUE	31
CHAPITRE IV	
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ŒUVRE SECRÈTE DE L'ANGLETERRE CONTRE LA MONARCHIE FRANÇAISE.....	37
CHAPITRE V	
LE RÈGNE DE L'EMPEREUR ET LA LUTTE SUPRÊME CONTRE LA DOMINATION DE L'ANGLETERRE.....	73
CHAPITRE VI	
LES MONARCHIES FRANÇAISES DU XIX ^e SIÈCLE ET LES PREMIÈRES TENTATIVES D'ASSERVISSEMENT DE LA FRANCE	105
LA RESTAURATION	105
LA MONARCHIE DE JUILLET	119
LE SECOND EMPIRE.....	138
CHAPITRE VII	
LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE ET L'ASSERVISSEMENT DÉFINITIF DE LA FRANCE À L'ANGLETERRE	174
CHAPITRE VIII	
LA GUERRE DE 1914 OU LA FORCE FRANÇAISE AU SERVICE DES INTÉRÊTS ANGLAIS	245
L'HEURE SUPRÊME DU DESTIN DE LA FRANCE.....	278